

SKI ACRO QUÉBEC



CLASSEMENTS SDP ET SPEQ

- BOSSES -

Octobre 2017

1. But des classements

Les classements sont bâtis dans le but de classer les athlètes de divers niveaux. Alors que le classement SDP vise à identifier la relève québécoise qui compétitionne au niveau provincial et national, le classement SPEQ, quant à lui, aspire à classer les athlètes de haut niveau qui compétitionnent principalement au niveau national et NorAm.

Ces classements sont utilisés pour des sélections diverses, allant de sélection à des compétitions aux sélections des deux groupes de l'Équipe du Québec, en passant par les bourses. Ces classements servent également d'outil aux entraîneurs afin de mieux diriger les athlètes dans l'atteinte de leurs objectifs.

Il est important de rappeler qu'un classement n'est basé que sur des résultats. Les classements sont donc une référence objective de l'évolution des athlètes, mais dans l'optique de développer un athlète à long terme, un entraîneur avisé considérera aussi les aptitudes de l'athlète, son âge et son attitude face à l'entraînement lors de l'établissement d'objectifs.

1.1 Éligibilité aux classements

Pour être éligible aux classements, un athlète doit :

- Être membre en règle de Ski Acro Québec et de Freestyle Canada ;
- Appartenir à un club membre de Ski Acro Québec ;
- Détenir une licence appropriée pour le niveau de compétition auquel il participe.

1.2 Publication des classements

Les classements annuels finaux seront publiés sur le site de Ski Acro Québec, après la dernière compétition et dès qu'ils seront disponibles.

2. SDP – Sélection Développement Provincial

La moyenne des 4 meilleurs résultats de l'athlète déterminera son rang sur la Sélection Développement Provincial (SDP):

- 3 meilleurs résultats du circuit provincial
 - Et 1 résultat provenant du:
 - Championnat Canadien Junior (simple seulement)
- Ou**
- Championnat québécois (simple seulement)
- Ou**
- 4^e résultat de provinciale en simple

Un athlète doit posséder quatre résultats admissibles afin de s'inscrire au classement SDP.

Note – Le détail du calcul est présenté à l'annexe A.

3. SPEQ – Sélection Performance Équipe du Québec

La Sélection Performance Équipe du Québec (SPEQ) comprend la moyenne des 4 meilleurs résultats parmi les circuits suivants :

- Provincial
- Championnat québécois (simple seulement)
- Série Canadienne et Sélection canadienne
- NorAm
- Championnat Canadien Junior (simple seulement)
- Championnat Canadien Senior

Les 4 meilleurs résultats devront également respecter la ligne directrice suivante :

- Maximum 2 résultats Provincial ou Championnat québécois
- Maximum 1 résultat provenant d'une compétition de Duel
- Minimum de 1 résultat provenant d'une Série Canadienne ou Sélection canadienne (simple ou duel)

Un athlète doit posséder quatre résultats admissibles afin de s'inscrire au classement SPEQ.

Note : Voir Annexe A pour le détail du calcul.

4. Clause blessure

4.1 Principe directeur

La clause blessure est mise en place pour les athlètes blessés. Elle n'a pas pour but de favoriser ou de nuire à un athlète. Tout cas de blessure soumis à Ski Acro Québec sera étudié au cas par cas.

4.2 Application

Dans le cas où l'athlète blessé a manqué un seul départ en saison, aucune mesure d'exception ne sera appliquée.

Dans le cas où l'athlète blessé a manqué plus d'un départ, voire une majorité de compétitions dans la saison, il lui sera possible d'utiliser ses résultats de la saison précédente, en utilisant la moyenne des résultats obtenus la saison précédente pour chaque type de circuit.

4.3 Soumission à Ski Acro Québec

Toute clause blessure doit être soumise à Ski Acro Québec par demande officielle transmise par courriel à jdufresne@fgsa.com, au cours de la saison par l'entraîneur, accompagnée du rapport de médecin. Le type de blessure et le délai de retour prévu doivent être indiqués sur le billet du médecin.

Si l'athlète blessé ne soumet pas son cas à Ski Acro Québec par voie officielle, Ski Acro Québec n'appliquera pas la clause blessure pour cet athlète.

ANNEXE A – Méthode de calcul pour la SDP et SPEQ

a) Degré de difficulté des circuits

- Provincial – 80%
- Championnat canadien junior – 85%
- Championnat québécois – 95%
- Série canadienne – 100%
- Sélection canadienne – 110%
- Championnat canadien sénior – 110%
- NorAm – 120%

b) Calcul de la valeur d'une course

Le résultat de course est transposé en une valeur entre 0 et 120. Pour calculer cette valeur, une formule est appliquée pour tenir compte du rang obtenu par un athlète et de son pointage par rapport au gagnant. Par la suite, la valeur obtenue est ajustée selon le degré de difficulté du circuit où le résultat a été obtenu (voir le point a)).

- Valeur «Rang» – 60%

Valeur du rang dans la grille 100 pointsⁱ x 0,60

- Valeur «Pointage» – 40%

$\frac{\text{Pointage de l'athlète}}{\text{Pointage du gagnant}} \times 0,40$

- Total de la valeur d'une course

[Valeur «rang» + Valeur «pointage»] x Valeur circuit

En simple, l'athlète qui fait la finale ou la super finale et qui obtient un pointage plus bas que sa descente de qualification verra son pointage le plus haut être comptabilisé dans le calcul du «pointage». Sa position de finale sera toutefois utilisée dans le calcul de la «place».

DUEL : pour le calcul de la valeur d'un duel, le «rang» utilisé sera celui de la finale (le rang de la qualification sera utilisé pour ceux qui n'ont pas fait la finale). Le «pointage» utilisé dans le calcul sera celui obtenu en qualification. Dans l'éventualité où le duel est annulé en après-midi, le «rang» et le «pointage» du matin seraient utilisés dans le calcul.

c) Précisions relatives aux catégories d'âge

Toute compétition avec catégorie sera reportée sous une seule liste de résultats, toutes catégories confondues (1 liste par sexe).

Les duels de bosse du circuit provincial et du championnat canadien junior ne sont pas admissibles à la SDP et à la SPEQ, puisqu'ils sont par catégories d'âge.

ⁱ Pour le détail de calcul de la grille 100 pts, voir l'Annexe A, point d)

d) Grille 100 points

La formule utilisée pour déterminer le pointage associé au rang d'un athlète est un logarithme.

Formule de calcul : pointage associé au rang- **Hommes**

$$-0.0019 (\text{rang}-1)^3 + 0.1052 (\text{rang}-1)^2 - 2.2932 (\text{rang}-1) + 100$$

Conséquemment, la grille 100 points des hommes est la suivante.

Grille 100 points - Hommes					
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	100,00	19	81,73	37	65,14
2	97,81	20	81,37	38	62,93
3	95,82	21	81,02	39	60,51
4	94,02	22	80,64	40	57,87
5	92,39	23	80,24	41	54,99
6	90,93	24	79,79	42	51,87
7	89,62	25	79,29	43	48,49
8	88,45	26	78,73	44	44,84
9	87,41	27	78,10	45	40,92
10	86,50	28	77,38	46	36,70
11	85,69	29	76,56	47	32,18
12	84,98	30	75,63	48	27,34
13	84,35	31	74,58	49	22,18
14	83,79	32	73,41	50	16,69
15	83,30	33	72,08	51	10,84
16	82,86	34	70,61	52	4,64
17	82,46	35	68,96	53	1,00
18	82,08	36	67,15	54	1,00

Les rangs **53 et plus** obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un Did Not Finish (DNF), Did Not Start (DNS) ou Disqualified (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point. Les rangs DNS/DNF/DSQ ne sont pas des résultats admissibles.

Formule de calcul : pointage associé au rang- **Femmes**

$$-0.0094 (\text{rang}-1)^3 + 0.2763 (\text{rang}-1)^2 - 3.636 (\text{rang}-1) + 100$$

Conséquemment, la grille 100 points des femmes est la suivante.

Grille 100 points - Femmes			
Rang	Points	Rang	Points
1	100,00	16	75,90
2	96,63	17	74,05
3	93,76	18	71,86
4	91,32	19	69,25
5	89,28	20	66,19
6	87,55	21	62,60
7	86,10	22	58,44
8	84,86	23	53,65
9	83,78	24	48,16
10	82,80	25	41,94
11	81,87	26	34,91
12	80,92	27	27,03
13	79,91	28	18,23
14	78,77	29	8,46
15	77,46	30	1,00
		31	1,00

Les rangs **30 et plus** obtiendront tous 1 point. Les athlètes ayant un Did Not Finish (DNF), Did Not Start (DNS) ou Disqualified (DSQ) n'obtiendront toutefois aucun point. Les rangs DNS/DNF/DSQ ne sont pas des résultats admissibles.